

MASTER 2 ASP

Actions de Santé Publique

Orientation Éducation et Santé Publique

Site de Saint-Etienne



Responsables pédagogiques :
Franck CHAUVIN et Julien MASSON

Contact scolarité-inscriptions :
Béatrice ALLOIN
Beatrice.alloin@univ-lyon1.fr
04.78.77.75.09

Gestionnaire de parcours Saint-Etienne :
Valérie MARRET
Valerie.marret@univ-lyon1.fr
04.77.49.29.91

Inscriptions selon votre situation: <https://ecandidat.univ-lyon1.fr/>
<https://www.campusfrance.org/fr>

INSPE Académie de Lyon Site de la Loire
90 rue de la Richelandière
42000 SAINT-ETIENNE

LES OBJECTIFS DU MASTER 2 – ASP

Ce parcours comprend un tronc commun consacré aux méthodes au sens large (méthodes qualitatives, approches qualitatives, conception et planification de projets, gestion de projets, politique de Santé).

Il propose aux étudiant.e.s un parcours permettant d'aborder les différents aspects de la conception et de la mise en œuvre des actions de Santé Publique.

L'objectif principal est de donner aux étudiant.e.s une vision des enjeux de l'intervention en Santé Publique.

L'objectif opérationnel est de fournir aux étudiant.e.s les outils leur permettant d'être rapidement chef.fe de projet dans des structures de pilotage ou de proximité conduisant des interventions en Santé Publique.

DÉROULEMENT ET INFORMATIONS

Les enseignements consistent en cours magistraux, travaux dirigés et travaux personnels des étudiant.e.s donnant lieu à des présentations écrites et orales (30 ECTS).

Chaque étudiant.e bénéficie d'un tutorat par l'un.e des enseignant.e.s du master Santé Publique, lui permettant de faire le point sur ses acquis et difficultés éventuelles une fois par trimestre.

A ceci s'ajoute un stage de 4 à 6 mois dans un laboratoire de recherche agréé, un organisme de santé publique ou un réseau de santé (avec mémoire présenté en juin ou septembre 30 ECTS).

Ce stage est une mise en situation permettant à l'étudiant.e d'aborder la mise en pratique des connaissances théoriques acquises durant le premier semestre. Il est aussi l'occasion de problématiser une situation sous la forme d'une question de recherche et de présenter les résultats d'une intervention étudiée durant le stage.

Durée : Mi-septembre à fin décembre (COURS OBLIGATOIRES) puis stage.

Langue d'enseignement : Français

Réunion d'information : la 1ère semaine de septembre.

LES CONDITIONS D'ACCÈS

Sous réserve d'examen des dossiers par le jury d'admission, accès aux étudiants :

- Étudiant.e.s en formation initiale ayant validé le M1 « Santé Publique » ou d'un M1 sur un thème proche (sciences de la vie, démographie, sciences sociales de la santé, gestion, environnement et santé...)
- Les professionnel.le.s engagé.e.s dans une carrière de santé publique en France ou à l'étranger et ayant déjà validé un M1 de Santé Publique (ou équivalent) ou pouvant bénéficier d'un VAP ou d'une VAE.

DESCRIPTIF DE L'ENSEIGNEMENT : 60 ECTS

SEMESTRE 3 : 30 ECTS

UEs obligatoire TRONC COMMUN 21 ECTS :

- Anglais Niveau 2. N. DOURLOT 3 ECTS.
- Méthode statistique pour la médecine P.ROY 3 ECTS.
- Méthode de base : Recherche et posture critique. Approche qualitative M. PRÉAU 3 ECTS.
- Politique de Santé F. CHAUVIN 3 ECTS.
- Conception et planification de projet de santé C. SYBORD 3 ECTS
- Action de santé communautaire H. FRANCHET 3 ECTS
- Sciences humaines et santé : Modèles explicatifs et éducatifs des changements de comportement de santé A. SIMEONE 3 ECTS

Ces cours et examens associés sont délivrés par l'Université Lyon 2

Orientation Éducation et Santé Publique

- Formation des acteurs de l'éducation à la santé J-C. ROCHIGNEUX 3 ECTS
- Éducation à la santé en milieu scolaire J-C. ROCHIGNEUX 3 ECTS
- Éthique de l'intervention en milieu scolaire J-C. ROCHIGNEUX 3 ECTS

SEMESTRE 4 : 30 ECTS

- STAGE en laboratoire ou dans l'industrie. Mémoire technique ou article scientifique avec soutenance orale. 30 ECTS.

DÉBOUCHÉS

Ce parcours conduit à des emplois de chef.fe.s de projet dans différents types de structures en France ou à l'étranger. I

Il peut s'agir :

- De structures de recherche (équipes universitaire ou organismes publics de recherche en Santé Publique et spécialement en recherche interventionnelle).
- De structures publiques (ARS, mairies, conseils départementaux).
- De structures associatives intervenant en population.